

## **Focus Home Interactive**

Société Anonyme

11 Rue de Cambrai  
75019 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par voie d'annulation d'actions achetées**

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017

Résolution n°18

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Gatti Conseil  
112 bis, rue de Silly  
92100 Boulogne-Billancourt

## **Focus Home Interactive**

Société Anonyme

11 rue de Cambrai  
75019 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par voie d'annulation d'actions achetées**

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017

Résolution n°18

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'annulation par votre société de ses propres actions acquises dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Votre Président du Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité notamment l'autorisation donnée à la 8ème Résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 10 % du capital social.

Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 9 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Julien RAZUNGLES

Gatti Conseil



Bertrand GATTI